



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.32
18 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 96 a) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
APPLICATION ET SUIVI DES PRINCIPAUX ARRANGEMENTS AYANT FAIT
L'OBJET D'UN CONSENSUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,
M. Mohammad Reza Hadji Karim Djabbari (République islamique d'Iran)
sur la base de consultations officielles tenues sur le projet de
résolution A/C.2/51/L.13

Respect des engagements et application des politiques convenus
dans la Déclaration sur la coopération économique internationale,
en particulier la relance de la croissance économique et du
développement dans les pays en développement, et application de
la Stratégie internationale du développement pour la quatrième
Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992, 48/185 du 21 décembre 1993 et 49/92 du 19 décembre 1994 relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie,

Consciente que la Déclaration, la Stratégie et le débat en cours sur l'agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés,

1. Prend acte du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet de l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en

particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement¹;

2. Constata la nécessité de renforcer l'application de la Déclaration et de la Stratégie au cours des années 90 restant à courir, pour faire en sorte que la Décennie soit effectivement une décennie de développement accéléré, en particulier dans les pays en développement, et de renforcement de la coopération économique internationale;

3. Demande aux États Membres d'indiquer les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués, et de prendre des mesures de suivi à ce sujet, et d'identifier les obstacles rencontrés;

4. Considère qu'il est nécessaire d'apporter un soutien particulier aux pays les moins avancés dont la situation économique se dégrade;

5. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration et de la Stratégie, en y soulignant en particulier leurs liens avec les tendances du développement et leur incidence sur ces dernières, ainsi que les expériences nouvellement acquises dans le cadre des stratégies de développement et les accords auxquels elles ont donné lieu;

6. Encourage les États Membres à présenter, selon qu'il conviendra, des rapports et des documents relatifs au respect des engagements et à l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie, afin d'aider le Secrétaire général à établir le rapport demandé ci-dessus;

7. Demande que l'examen et l'évaluation de la Déclaration et de la Stratégie soient coordonnés avec les activités de suivi sur les grandes conférences des Nations Unies et avec le débat en cours sur l'agenda pour le développement.

¹ A/51/270.